

Conseil Municipal du Mardi 05 Septembre 2023

Délibération N° 2023/043

Date de la convocation : 29 août 2023

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 2

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Béatrice NUGEYRE, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Caroline CLAVÉ procuration à Eric MAUR, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, Philippe RIVES, Marie DOINEL.

Absent : François NICOLAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Béatrice NUGEYRE

OBJET : Création d'un poste en contrat à durée indéterminée de responsable adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'Article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Fonctions de Responsable adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire

Elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, un emploi permanent de Responsable adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjointe d'animation à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

Elle sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour le recrutement d'un agent contractuel en Contrat à Durée Indéterminée au titre de l'article 21 de la loi N°2012-347 du 12 mars 2012.

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1 - De créer un emploi permanent sur le grade d'adjointe d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de responsable adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1^{er} septembre 2023
- 2 - D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel en Contrat à Durée Indéterminée,
- 3 - D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1er septembre 2023, (en annexe)
- 4 - La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023



La secrétaire de séance,
Béatrice NUGEYRE



Pour copie conforme,

La Maire,
Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture : 06 septembre 2023

Affichage : 06 septembre 2023